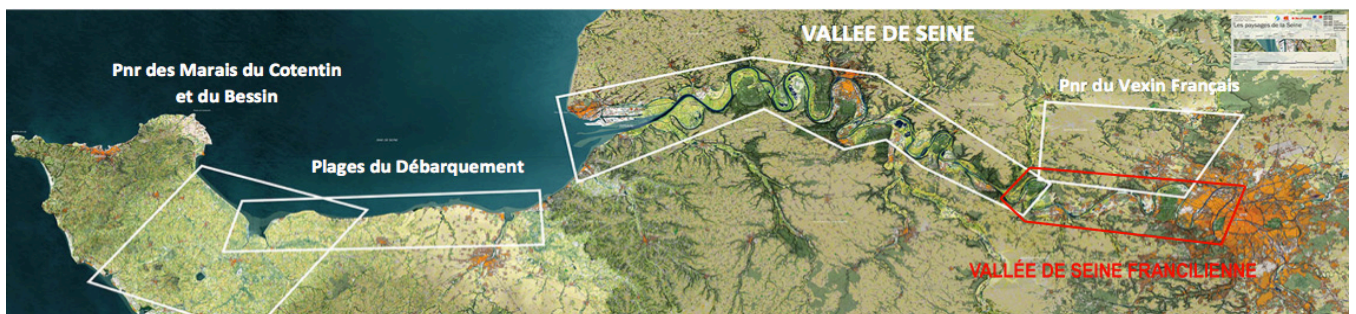



REALISATION DE L'ITINERAIRE
DE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES
DE LA VALLEE DE LA SEINE FRANCILIEN
(OPP. VS. F)

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES
(CCP)



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)



REALISATION DE L'ITINERAIRE DE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES DE LA VALLEE DE LA SEINE FRANCILIEN (OPP. VS. F)

MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE CONFORMEMENT AU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

ADRESSE DE REMISE DES OFFRES

CAUE 78
3 PLACE ROBERT SCHUMAN
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

RENSEIGNEMENTS

PAR MAIL :

ASPECTS TECHNIQUES :

HELENE BOUISSON : helene.bouisson@caue78.com

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS :

ANNICK MARTINAT : annick.martinat@caue78.com

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

LUNDI 10 FEVRIER 2020 A 17H00

SOMMAIRE

1.	LE CONTEXTE	6
1.1.	LE MAITRE D'OUVRAGE, UN CO-PORTAGE A QUATRE STRUCTURES	6
1.2.	LES PAYSAGES EN VALLEE DE SEINE.....	8
1.3.	POLITIQUES PAYSAGERES LOCALES ET ICONOGRAPHIE	12
2.	LE PROJET : UN OPP VALLEE DE SEINE	15
2.1.	UNE METHODOLOGIE NATIONALE DECLINEE LOCALEMENT	15
2.2.	LES VALEURS SOCLES QUI FONDENT L'OPP	15
2.3.	LES OBJECTIFS DE L'OPP VALLEE DE SEINE	16
2.4.	LA GOUVERNANCE PARTENARIALE	16
2.5.	LE PERIMETRE	17
2.6.	LES THEMATIQUES, ENJEUX ET PROBLEMATIQUES REFERENTES	18
2.7.	RECONDUCTION	22
2.8.	LA VALORISATION	22
3.	LA MISSION DU PHOTOGRAPHE	24
3.1.	CONTENU DE LA MISSION	24
3.2.	METHODE ET DONNEES TECHNIQUES	25
3.3.	ROLE DU PHOTOGRAPHE.....	25
3.4.	LE CALENDRIER PREVISIONNEL	26
3.5.	LES ELEMENTS LIVRES PAR LE PHOTOGRAPHE AU COMITE DE PILOTAGE.....	27
3.6.	LES DROITS D'AUTEURS	28
3.7.	MODE DE PASSATION DU MARCHE	29
3.8.	PROFIL DES CANDIDATS	29
3.9.	RESILIATION	29
3.10.	ASSURANCE	30
3.11.	DIFFERENDS ET LITIGES.....	30
3.12.	MODALITES DE PAIEMENT	30
3.13.	ATTENTES DU MAITRE D'OUVRAGE SUR LA PROPOSITION A REMETTRE	30
4.	ANNEXES	32
4.1.	ANNEXE 1 : LE PERIMETRE.....	33
4.2.	ANNEXE 2 : LA METHODE NATIONALE « OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES ».....	34
4.3.	ANNEXE 3 : UNITES PAYSAGERES DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE . IAU	35

1. LE CONTEXTE

Le CAUE 76, le Conservatoire d'espaces naturels Normandie Seine et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande se sont retrouvés, en septembre 2017, autour d'une volonté commune de lancer un Observatoire Photographique des Paysages (OPP). Fin 2018, ils ont été rejoints par le CAUE 27 et le Centre Photographique Rouen Normandie.

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Yvelines (CAUE 78), des Hauts de Seine (CAUE 92), du Val d'Oise (CAUE 95) et le Service Patrimoines et Inventaire de la Région Ile-de-France (SPI) proposent de créer un Observatoire Photographique des Paysages de la Vallée de la Seine francilien (OPP.VS.f), en continuité de l'Observatoire Photographique des Paysages de la Vallée de la Seine normand (OPP.VS.n), pour créer un Observatoire Photographique des Paysages de la Vallée de la Seine (OPP. VS). Cet outil commun d'observation, de suivi et d'évaluation des dynamiques d'évolution des paysages et des politiques territoriales mises en œuvre est mené à l'échelle du territoire de la Vallée de la Seine, de l'estuaire à Paris.

Fin 2019, ils ont informé le CAUE de Paris (CAUE 75), avec lequel serait envisagé un observatoire territorial connexe sur le territoire strictement parisien dans une phase ultérieure.

Le projet est soutenu et financé par le FNADT au titre du CPIER Vallée de la Seine et par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CU. GPS&O).

Il est maintenant lancé et il est l'objet de cette présente consultation.

1.1. LE MAITRE D'OUVRAGE, UN CO-PORTAGE A QUATRE STRUCTURES

1.1.1. Quatre structures porteuses

La mise en place de l'OPP est assurée par les quatre structures porteuses, organisées en une maîtrise d'ouvrage partagée. Il est réfléchi, débattu, cadré à quatre voix et porté par le CAUE 78.

Le CAUE 78, le CAUE 92, le CAUE 95 et le SPI se sont retrouvés, en septembre 2019, autour d'une volonté commune de lancer un Observatoire Photographique des Paysages de la Vallée de la Seine francilien. Partenaires naturels et historiques sur ce territoire, habitués à travailler en collaboration sur des sujets variés, c'est naturellement que le projet a tout d'abord été lancé.

Le CAUE 92 et le CAUE 95 sont impliqués dans des OPP déjà existants sur l'Axe Seine (OPP des Hauts de Seine et OPP du Pnr du Vexin français).

Le CAUE 78, le CAUE 92, le CAUE 95 sont tous les trois porteurs et investis dans la mise en œuvre de politiques de paysage sur leur territoire. Ils agissent, soit à leur niveau, soit conjointement. Ils ont été impliqués chacun notamment lors de l'élaboration des Atlas des Paysages des Yvelines, du Val-d'Oise et des Hauts-de-Seine, dans la réalisation du diagnostic patrimonial de Seine Aval (Yvelines), dans l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, de diverses études paysagères locales. Ces trois partenaires sont en attente d'un outil d'évaluation des politiques d'aménagement mises en œuvre sur leur territoire.

Le Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France a pour mission de recenser, d'étudier, de photographier les éléments du patrimoine francilien. L'ensemble des études ainsi produites sont versées sur une base de données Gertrude accessible par tous en ligne. Elles constituent une ressource unique pour les acteurs

du territoire, les décideurs et les chercheurs. Le fonds photographique de 180 000 images sera en ligne au cours de l'année 2020.

Le Service Patrimoines et Inventaire de la Région Île-de-France et le CAUE 78 collaborent régulièrement pour conduire des études pluridisciplinaires sur les territoires. Ils ont réalisé notamment conjointement un diagnostic patrimonial, urbain et paysager de la Seine aval (2011 - 2017) et l'inventaire de Mantes-la-Jolie.

Cet important corpus de connaissance a été valorisé, avec le soutien de la DRAC, dans le projet Palimpsestes de Mantes-la-Jolie (2015 -2018). Un projet innovant conduit de façon partenariale avec plus d'une centaine d'actions artistiques et culturelles sur la commune. Aujourd'hui, ils projettent l'extension de ce projet à la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise (GPS&O), par la mise en place d'un Itinéraire des Paysages. Ce récit de territoire à la fois scientifique, artistique et touristique, articule le passé, le présent et le futur, et accompagne la structuration du Projet Culturel de territoire du GPS&O.

L'association de ces quatre structures garantit une dimension opérationnelle par sa connaissance du terrain et par une volonté de suivre l'évolution du paysage. Les territoires d'actions de chacun de ces partenaires permettent de couvrir le périmètre prévu.

1.1.2. Des partenaires

En parallèle, des observatoires supplémentaires portés par des partenaires sont envisagés. Ils déclinent des séries photographiques complémentaires de l'OPP socle (OPP.VS.f) et répondent à des attentes plus précises sur leurs territoires. Ces observatoires permettront de mener des approfondissements dans l'épaisseur des territoires (OPP. Territoires) et des approfondissements thématiques (OPP. Thématiques). Ils sont développés et investis à la demande des partenaires avec leurs propres financements.

Deux partenaires sont à ce jour identifiés la Communauté Urbaine (CU) du Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) et l'Agence des Espaces Verts (AEV).

1.1.3. Une gouvernance partenariale

De manière opérationnelle, la maîtrise d'ouvrage se décline en trois comités opérationnels :

- Le **comité de pilotage** (Copil) décide, initie et arbitre. Il est composé des structures qui portent le projet (CAUE 78, CAUE 92, CAUE 95, SPI), de leurs directeurs/directrices, de leurs chargés de mission et des financeurs ;
- Le **comité technique** (Cotech) alimente la réflexion, assure le suivi, la mise en œuvre et l'animation du projet. Il se réunit autant que de besoin et échange constamment pour préparer les pièces techniques et les réunions ;
- Le **comité d'expert** (Coexp) est sollicité sur des questions précises (enjeux, objectifs, sites, valorisations), comme indiqué dans le paragraphe 2.4.

Le rôle de la maîtrise d'ouvrage (Copil + Cotech + Coexp) est d'assurer les missions suivantes :

- L'identification des objectifs de l'itinéraire photographique ;
- La garantie des attentes assignées à l'Observatoire Photographique des Paysages ;
- La constitution, la présidence et le secrétariat du comité de pilotage ;
- Le choix du photographe ;
- Le choix des points de vue qui composent l'itinéraire pour le corpus principal et le corpus secondaire ;
- L'archivage des tirages avec les éléments d'identification, le carnet de route, la grille d'analyse, les documents contractuels liés au photographe, les comptes rendus des réunions du comité de pilotage, ... ;
- L'exploitation de l'itinéraire (médiation culturelle, interprétation et analyse des clichés, remontée des dynamiques observées vers les partenaires institutionnels et des acteurs du territoire pour infléchir les orientations de développement) ;
- La valorisation des points photographiques par la mise en récits des observations sur ces points ;
- La valorisation d'ensemble par une Installation itinérante des paysages de la vallée de Seine ;

- L'alimentation du portail de l'OPP Vallée de Seine ;
- La recherche de financements et de partenariats.

1.2. LES PAYSAGES EN VALLEE DE SEINE

Très rapidement, le projet d'OPP s'est matérialisé autour de l'axe majeur constitué par la Seine. Ce fleuve définit les caractéristiques essentielles, les paysages et les dynamiques de nos territoires. L'eau a contribué à composer des paysages naturels, forestiers et agricoles aussi bien qu'urbains et industriels.

1.2.1. La Vallée de Seine, fleuve monument libre et vivant

La Seine est un fleuve français, long de 776,6 kilomètres, qui coule à travers le Bassin Parisien et qui se jette dans la Manche entre Le Havre et Honfleur. Son bassin versant est presque entièrement situé dans le Bassin Parisien, vaste formation géologique constituée d'un empilement de roches calcaires, argileuses et sableuses déposées aux ères secondaires, tertiaire et quaternaire. Le relief de ce bassin est peu accidenté et l'altitude moyenne est faible, inférieure à 300m. Cette structure géologique contrôle le tracé du réseau hydrographique de surface qui se compose de cours d'eau à faible pente, coulant globalement de l'est vers l'ouest en incisant les formations sédimentaires.

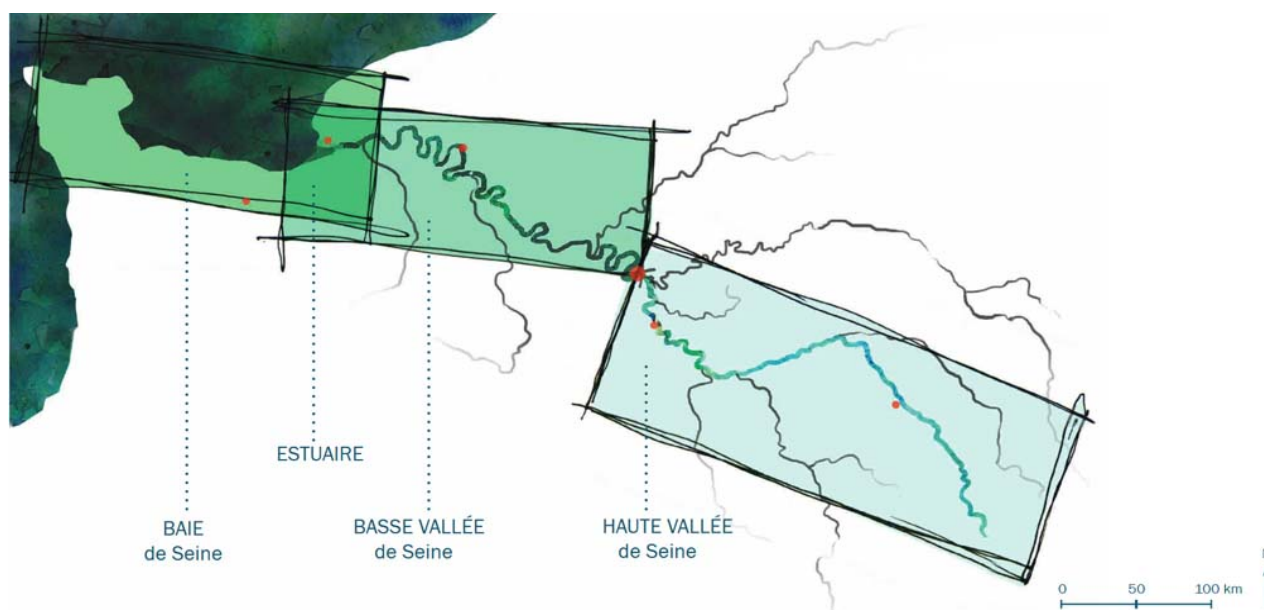


Figure 1 : les trois grandes entités du monument Seine

Ce fleuve a été qualifié de « monument libre et vivant » dans le cadre du CPIER1 Vallée de Seine par des étudiants paysagistes, en 2015-2016². Ils ont divisé son cours en trois grandes entités paysagères :

- La Haute Vallée de la source à Paris ;
- La Basse Vallée entre Paris et l'estuaire ;
- Et enfin la Baie de Seine de l'estuaire à Cherbourg.

1.2.2. La Vallée de Seine francilienne

¹ Contrat de plan interrégional État-Régions de la Vallée de la Seine

² M. ANTONI, A. BLANCHARDON, A. HECQUET, E. LOMBARD, 2015-2016 ; *La Seine monument libre - Entre Paris et la Manche, une responsabilité envers l'espace du fleuve.* 212 p.

Notre territoire d'étude appartient à la Basse Vallée de Seine, en aval immédiat de Paris. Puissamment marqué par les reliefs dont la blancheur de quelques coteaux calcaires annonce vers l'aval les falaises de la Normandie, la densité bâtie se renforce en amont et devient progressivement continue comme prémisse de la Capitale. Par la réalité puissante de sa géographie de méandres, de coteaux élevés et de plaines alluviales, la vallée de la Seine garde la main dans l'histoire de son développement, à commencer par la définition d'un long corridor accumulant les voies et axes de communication entre la mer et Paris. La multiplicité des usages et l'organisation des espaces qui en découlent encore aujourd'hui restent particulièrement lisibles dans ses paysages, depuis ses accents les plus urbains de la boucle de Nanterre dominée par les magistrales tours de La Défense jusqu'à l'amphithéâtre naturel de la boucle de Moisson.

Dans ce parcours fluvial de transition entre un territoire et sa capitale, les usages du sol restent si variés que les séquences paysagères semblent particulièrement diversifiées : paysages naturels, agricoles, forestiers, industriels, commerciaux autant que urbains de toutes (ou quasiment toutes) les époques... De ce foisonnement diversifié naît aussi un cortège de paysages éminemment contrastés nés de juxtapositions parfois surprenantes : la cimenterie de Gargenville s'accommode de la plaine agricole du « bout de Monde » sur l'autre rive, les gratte-ciels de la Défense émergent des salades de la plaine maraîchère de la boucle de Montesson, tandis que les clochers de la collégiale de Poissy, cité de Saint-Louis, se mêlent aux ripisylves de l'îlot Blanc et de l'île des Migneaux comme pour garder immuable et vivant son attachement avec l'histoire du royaume de France.



Figure 2 : La vallée de la Seine vue des coteaux de Juziers

Si la diversité est de règne, les ambiances se succèdent souvent de façon franche, il y a certes quelques espaces de « dilution » (mitage, discordance des échelles et des usages) mais davantage de vastes entités homogènes, bâties ou non, naturelles ou industrielles, qui se juxtaposent et s'arrangent telles les pièces d'un vaste patchwork. Dans cet « arrangement » qui fonde le paysage de Seine, des événements saillants atteignent une dimension monumentale au point d'en devenir emblématiques : la centrale de Porcheville répond aux fronts de taille qui lui font face, elle fait partie d'une série de cathédrales industrielles qui rivalisent avec les flèches des anciennes collégiales ; le Mont Valérien et son fort, bastion avancé et ultime du plateau de Beauce sur le bassin de Paris fait référence quant à lui à d'autres temps géologiques monumentaux eux aussi.

CARTOGRAPHIE THÉMATIQUE RÉGIONALE F-1/200 000
LES UNITÉS PAYSAGÈRES
 EN ÎLE-DE-FRANCE
 Février 2017

Présentation

La carte des unités paysagères présente un découpage de l'Ile de France en deux niveaux principaux imbriqués : le niveau spatial est celui des "blocs", qui ont la plus grande cohésion et la plus forte identité, géographique et ou historique (Beauce, Sive, Vexin etc.) ; c'est sous cette des grands vallées (Seine, aval et val, Marne, Oise), sont certains subordonnés, imbricés au long et de l'agglomération parisienne. Le second niveau est celui des "grands unités", identifiées par les caractéristiques de leur paysage, croisant le relief et l'occupation du sol dominants (plateaux, vallées, agglomérations etc.).

Pays et ensembles

□ limite de pays et d'ensembles

Unités paysagères

- Grand vallois urbain (Seine, Marne, Oise)
- Plateau ou moyenne vallée urbaine
- Plaine, butte ou plateau urbain
- Grand vallois rural; boucle (Seine, Marne, Oise)
- Plateau ou moyenne vallée rurale
- Plateau boisé
- Grand massif boisé
- Plaine ou plateau cultivé
- Versant ou colline
- Butte boisée

Géographie

— Réseau hydrographique

— Contour de niveau

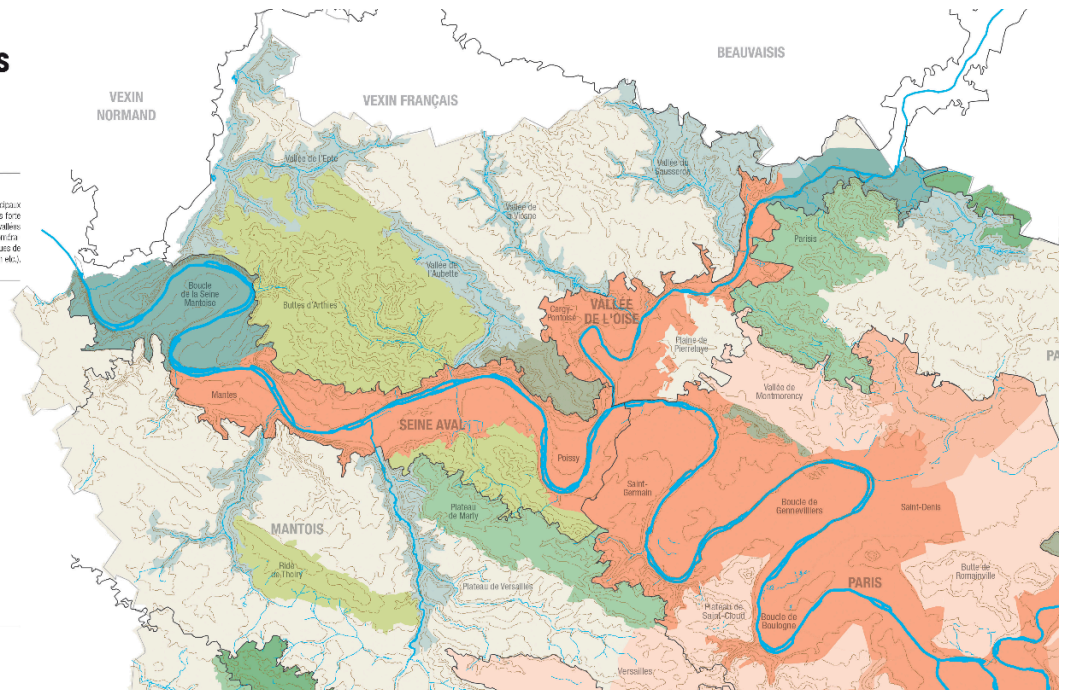


Figure 3 : La vallée de la Seine et les unités paysagères d'Île-de-France

De ces ambiances contrastées, se succèdent différentes cohérences, ou « unités paysagères » :

Depuis Paris :

- Boucle d'Issy-les-Moulineaux à Clichy ;
- Boucle de Rueil à Villeneuve-la-Garenne ;
- Buttes du Parisii ;
- Boucle de Montesson ;
- Coteaux de La Frette ;
- Boucle de Saint-Germain-en-Laye ;
- Boucle de Chanteloup ;
- Le grand couloir de Seine de Verneuil à Mantes ;
- Les boucles de Guernes, Moisson, Bennecourt.

Ces unités sont décrites dans les atlas des paysages des Yvelines (78), des Hauts-de-Seine (92), et du Val-d'Oise (95) :

- <http://www.atlas-paysages-yvelines.fr>
- <http://www.paysages.hauts-de-seine.developpement-durable.gouv.fr>
- <https://www.s-pass.org/fr/portail/66/atlas/index.html>

1.2.3. Les dynamiques de la vallée de Seine

Le territoire est soumis à de grandes dynamiques territoriales du fait de ses atouts indéniables :

Économie de flux liés à la mondialisation : l'axe Seine concentre des installations portuaires et logistiques de rang international et de nombreuses entreprises, dont certaines liées à l'automobile, à l'aéronautique, à l'éco-activité, secteur aujourd'hui en pleine croissance. Les pôles urbains très proches de Paris offrent des emplois tertiaires. L'agriculture profite de la fertilité des sols des plateaux et des plaines alluviales. L'extraction des granulats permet de répondre à la demande forte du secteur de la construction tout au long de l'axe de la Seine, en descendant jusqu'en Normandie.

Tourisme : sites naturels, impressionnisme, demeures royales, châteaux, maisons d'artistes et de villégiature : la vallée de la Seine est un formidable territoire aux potentialités touristiques certaines, s'appuyant sur une offre patrimoniale rare, des terroirs remarquables ; le tourisme fluvial fait partie des axes porteurs sur lesquels l'effort de déploiement devrait se porter ; le tourisme industriel, encore peu développé, constitue aussi un potentiel à considérer.

Patrimoine naturel et architectural : corridor écologique interrégional majeur entre le bassin de Paris et la Normandie, la vallée de la Seine concentre patrimoine architectural, historique, industriel, urbain et rural, ainsi que de grands espaces de nature reconnus au travers de nombreux sites classés, labellisation Ramsar, classement Natura 2000, paysages emblématiques liés à une morphologie fluvio-estuarienne. Les coteaux de la Seine vers La Roche-Guyon constituent un réservoir de biodiversité remarquable d'importance nationale, abritant diverses espèces méditerranéennes mais aussi des espèces sub-montagnardes. L'ensemble des boisements et des parcs qui accompagnent les coteaux presque en continu, et des forêts alluviales qui jalonnent la vallée jusqu'en petite couronne, constituent également des réservoirs de biodiversité d'importance régionale et interrégionale. Ils sont très visibles dans les paysages, atténuant souvent la perception d'une réalité très bâtie.

Le patrimoine architectural de la Vallée de la Seine est particulièrement riche de son histoire religieuse, rurale, et fortement dotée de nombreux domaines de villégiature dès le XVII^{ème} siècle profitant de la proximité des maisons royales. La villégiature du XIX^{ème} siècle est abondante, s'appuyant sur le développement des voies ferrées et de la proximité de Paris. C'est aussi un territoire fortement marqué par la modernité, la construction de grands ensembles accompagnant le développement industriel de la vallée.

Loisirs : les loisirs ont pris leur essor dès le début du XIX^{ème} siècle, profitant aussi du tout neuf réseau ferré, avec le développement de la mode parisienne du canotage et des « déjeuners sur l'herbe ». Le monotype de Chatou est aujourd'hui conservé auprès du Yacht Club d'Île-de-France, aux Mureaux. Les voiliers qui régatent encore régulièrement dans ce secteur animent les paysages du fleuve. Plus récemment, les bases de loisirs aujourd'hui dénommées Iles de loisirs se sont développées à partir des années 1970-1980 en lieu et place d'anciennes carrières dans le sillage du Plan Vert d'Île de France. De nos jours, une politique de revalorisation des berges des espaces fluviaux est mise en œuvre, en réaffectant d'anciens sites industriels et portuaires en espaces récréatifs, faisant se côtoyer la nature, les habitations et les activités économiques. De même, les politiques touristiques tournées vers la Seine sont en plein essor.

Changement climatique : les phénomènes de ruissellement, l'élévation du niveau moyen des températures, l'augmentation probable de la fréquence et de la sévérité de l'étiage (baisse du débit estival de la Seine), le rabattement des niveaux de nappe, l'augmentation des températures de l'air et de l'eau, ne seront pas sans conséquences sur les usages et fonctions multiples assignées au fleuve. De même les politiques de plantations urbaines et de changement des pratiques publiques et privées auront tendance à se déployer pour modérer et gérer les élévations de température. C'est l'occasion de rappeler que le paysage est un projet et qu'il est aussi un allié pour faire face au changement climatique et un médiateur pour la biodiversité.

Ces grandes tendances peuvent s'apparenter à une tresse de trois dynamiques portées par des valeurs différentes, fortement imbriquées et interdépendantes :

- La Seine un fleuve économique ;
- La Seine un fleuve habité ;
- La Seine un fleuve résilient, avec une montée en puissance de la question du changement climatique.

Nous souhaitons fédérer nos partenaires et les acteurs du territoire dans un projet commun permettant la compréhension des phénomènes liés à ces dynamiques, via les approches croisées que suscite l'observation des paysages.

1.2.4. Paysage : du tableau au récit³

De prime abord, le paysage francilien caractérisé par sa grande hétérogénéité, loin des montagnes et de la mer, tourne le dos aux grands paysages que le regard forgé par la culture, affectionne tant. L'épaisseur trop méconnue des paysages de l'Île-de-France semble enfouie sous nos habitudes, celles des trajets quotidiens, des promenades du dimanche, des déplacements rapides... En rupture avec la beauté conventionnelle du pittoresque, la force et l'intérêt de ces paysages tiendraient à leur fragilité, tant ils ont été éprouvés par plusieurs siècles de mutations. Ils nous donnent à voir leurs désordres, leurs recompositions, leur résistance. C'est sans doute pour cette raison qu'ici, le paysage relèverait davantage du récit que du tableau.

Aujourd'hui apparentés aux monuments historiques et classés, près de 500 paysages sont protégés pour leurs qualités patrimoniales, répartis sur quelques 2400 km². Des parcs et jardins aux grands domaines, des forêts aux paysages industriels, des rives de la Seine aux champs encore cultivés, le paysage se répand, comme l'urbanisation sur laquelle il vient buter. « *A travers les ambiguïtés d'une culture qui procède par accumulations plutôt que par ruptures, la nature est aujourd'hui chargée d'une nouvelle valeur archéologique distincte-mais non entièrement dissociée de la tradition monumentale. (...) C'est une archéologie du vivant.* »⁴

Le paysage francilien est affaire de mouvement, de flux, de réseaux. Il s'immisce entre les vides et les pleins, il se nourrit du dépassement des échelles et des limites. Pour tenter d'en saisir des bribes, mieux vaut l'arpentage que la contemplation. Ces paysages, en gestation constante, sont une invitation exigeante au déconditionnement du regard.

1.3. POLITIQUES PAYSAGERES LOCALES ET ICONOGRAPHIE

La richesse paysagère et patrimoniale étant reconnue, la vallée de la Seine est le support de politiques d'aménagement et politiques paysagères, à différentes échelles.

1.3.1. Les politiques paysagères locales

Trois atlas des paysages, outils de connaissance et d'analyse, couvrent le territoire. Le Contrat de Plan Interrégional État-Régions Vallée de Seine (CPIER) 2015-2020 a pour vocation d'intégrer les projets et démarches ayant une valeur ajoutée interrégionale. Des sites classés au titre de la loi de 1930 s'égrènent au long de la Vallée pour en préserver les patrimoines. Des démarches de paysages existent sur le territoire et sont prises en compte dans les documents d'urbanisme (PLUI Grand Paris Seine & Oise).

En cette période de prise de conscience du changement climatique, de grands projets à l'échelle de la vallée de la Seine, et du travail coopératif mené au sein du CPIER, réaliser un OPP devient pertinent.

L'enrichissement de l'OPP Vallée de Seine au fil des campagnes photographiques successives permettra de tirer les enseignements requis sur les évolutions des paysages.

³ Julie Corteville, cheffe de l'Inventaire régional

⁴ Jean-François Chevrier, p.372 in *Paysages territoires, L'île de France comme métaphore*, Editions Parenthèses 2002.

1.3.2. Les ressources disponibles

La vallée de la Seine a été très tôt un lieu de voyages, de villégiature et d'inspirations pour les peintres ou les écrivains. L'OPP s'appuiera sur cette longue histoire des représentations de la vallée qui constitue un fond commun d'images.

Les sources sont autant sous forme picturale (courant du fauvisme et de l'impressionnisme), iconographique (Archives Départementales, Inventaire Régional, Éditeurs), littéraire que photographique (regard photographique sur le territoire de Seine-Aval, campagnes photographiques Andréa Keen), cartes postales anciennes ...

Pour mémoire, certains ouvrages et contributions diverses sont indiquées comme des ressources potentielles par les différents partenaires porteurs de cet observatoire :

Disponibles au CAUE 78 (liste non exhaustive) :

- FREYTET Alain ; MAZAS Alain. Atlas des paysages des Yvelines. CAUE 78 ; Couroux éditions, 1992 ;
- ANTONIN Marie ; BLANCHARDON Andréas ; HECQUET Adrien ; LOMBARD Elie. La Seine monument libre - Entre Paris et la Manche, une responsabilité envers l'espace du fleuve. ENSP Versailles, 2017 ;
- BRENNETOT Arnaud. Atlas de la vallée de la Seine. De Paris à la mer. Editions Autrement, 2019 ;
- LEFÉBURE Christophe. Sur la Seine. Impressions au fil de l'eau. Editions de l'Aubraie, 2017 ;
- Sous les ponts des Yvelines coule la seine. Seine domestiquée, Seine apprivoisée. Conseil général des Yvelines ; SilvanaEditoriale, 2013 ;
- Les paysages d'Île-de-France. Comprendre, agir, composer. Les cahiers de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France n°117-118, octobre 1997.

Disponibles au CAUE 92 :

- TOPOS 92 « Parcours dans les paysages des Hauts-de-Seine » (CAUE des Hauts-de-Seine) ;
- John Davies « Seine valley ». Le point du jour – centre d'art éditeur ;
- Un siècle passe. Alain Blondel et Laurent Sully Jaumes. Ed. Dominique Carré ;
- Paysages, photographies – En France les années quatre-vingt . Hazan éditeur ;
- Paysages français – Une aventure photographique (1984-2017) – BNF ;
- Observatoire photographique des paysages des Hauts-de-Seine.

Disponibles au CAUE 95 :

- COLLIN Michel ; WOJCIK Benoit ; CHAUVIN Monique. *Atlas des paysages du Val-d'Oise*. DDT du Val-d'Oise. Cergy, 2010 ;
- D'un entre-deux à un territoire du Grand Paris, la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt. Actes du séminaire productif - Association Les Ateliers internationaux de maîtrise d'oeuvre urbaine de Cergy-Pontoise ;
- BOCAGE ; BURGEAP. Etude de la sensibilité des paysages franciliens vis-à-vis des parcs éoliens Région Île-de-France DRIEE Ile-de-France (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Ile-de-France), 2011 ; (consultable aussi au CAUE 78)
- CHEVRIER Jean-François ; HAYON William. Paysages territoires : L'Île-de-France comme métaphore. Ed. Parenthèses, 2002 ; (consultable aussi au CAUE 78)
- Guide Atelier "Paysage" en Île-de-France, 2009-2011, DRIEA Île-de-France (Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France), 2011 ; (consultable aussi au CAUE 78)
- GILSON Jean-Pierre. Images en Seine. Entre Île-de-France et Normandie. Éditions Point de vue, 2012 ; (consultable aussi au CAUE 78)
- Lisières agri-urbaines : Agricultures et nouvelles ruralités, vers une transition paysagère pour les territoires agri-urbains ? La Bergerie de Villarceaux ENSP de Versailles (École nationale supérieure du paysage) Agro Campus Ouest, 2013 ;
- CAUE du Val-d'Oise. Les paysages du Val d'Oise : Enjeux et méthodes. Conseil Général du Val d'Oise, 2002

- Paysages urbains d'Île-de-France : Actes du colloque régional 19-20 septembre 2013. Somogy éditions d'art, 2014 ;
- Paysages de l'après-pétrole - Solutions paysagères pour territoires en transition. Passerelle N°9 - 05/2013 ;
- Les nouveaux paysages de la transition énergétique. N°64 Hors-série, juin 2018.

Disponibles à l'AEV :

- Livre vert de la RIF octobre 87 IAURif ;
- La Seine en aval de Paris, région IdF AEV, IAURif, février 1983 ;
- Les Yvelines vue du ciel au fil de l'histoire, Yann Arthus Bertrand, ISBN : 2732430676, ÉDITIONS de la Martinière.
- Les îles d'Île-de-France : 60 îles à découvrir Photographies de Michel Barret ISBN : 2 84146 173 Collection Guides Alternatives, Gallimard ;
- Paysage Cosa Mentale, Le renouvellement de la notion de paysage à travers la photographie contemporaine de Christine Ollier aux éditions Loco, 2013.

Consultables en ligne :

CAUE 78 ; Service patrimoines et inventaire de la Région Ile-de-France. Diagnostics patrimoniaux, urbains et paysagers en Seine aval

- <https://www.caue78.fr/consultez-nos-ressources-documentaires/le-diagnostic-patrimonial-urbain-paysager-en-seine-aval>

<http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/userfiles/file/P0/methodeOPP.pdf>

- www.atlas-paysages-yvelines.fr ;
- <http://www.paysages.hauts-de-seine.developpement-durable.gouv.fr>
- <https://www.s-pass.org/fr/portail/66/atlas/index.html>
- https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_724/Unites_paysageres_HD.pdf
- <http://patrimoines.iledefrance.fr/cartes-blanches/paysages-essonne>
- Journée d'étude Photographier le territoire 2 déc. 2008, Région Ile de France
<https://fr.calameo.com/read/00220236217099a4aa5a0>
- Journée d'étude Paysages d'Ile de France, 20 sept. 2012, Région Ile de France
<https://fr.calameo.com/read/0022023629a81e96a9b94>
- Actes du colloque régional Paysages urbains d'Ile de France 19-20 sept. 2013, Région Ile de France
<https://fr.calameo.com/read/002202362585bfa08bc47>
- <http://www.paysages-apres-petrole.org/>

2. LE PROJET : UN OPP VALLEE DE SEINE

2.1. UNE METHODOLOGIE NATIONALE DECLINEE LOCALEMENT

Le Ministère de l'Écologie a publié en 2008 une méthode de l'Observatoire photographique du paysage⁵ qui repose sur plusieurs principes :

- Des photographies de paysage, s'appuyant sur les structures paysagères ;
- Une rencontre entre un projet de territoire et un projet artistique ;
- Un comité de pilotage partenarial ;
- Une méthodologie rigoureuse permettant la reconduction ;
- Une quarantaine de points de vue initiaux.

Nous nous appuyons sur ces principes pour assurer le socle de l'OPP Vallée de la Seine francilien; ils sont de ce fait repris dans notre démarche :

- Le recrutement d'un photographe ;
- Un comité de pilotage partenarial ;
- La rigueur dans le choix des points de vue et de leur description ;
- L'alliance dans les points de vue de dimensions documentaire et artistique qui peuvent être analysés, exploités et reconduits.

Ce socle méthodologique est complété par :

- La prise en compte des attentes des porteurs de projet, au regard des spécificités locales inhérentes au territoire ;
- L'association des acteurs locaux dans leur diversité (l'enjeu est d'impliquer les acteurs de l'aménagement et les habitants dans l'observation, la sauvegarde et/ou la reconquête de leurs paysages quotidiens) ;
- Des séries photographiques complémentaires de l'OPP socle (OPP.VS.f), répondant à la demande des partenaires, donnent lieu à des approfondissements dans l'épaisseur des territoires « OPP. Territoires » et des approfondissements dans l'épaisseur des thématiques « OPP. Thématiques ». Elles ne font pas partie du présent marché.

2.2. LES VALEURS SOCLES QUI FONDENT L'OPP

Les quatre structures maîtres d'ouvrage se sont entendues autour de valeurs socles pour définir et donner un sens à l'OPP Vallée de la Seine francilien. Ces valeurs resteront une base à prendre en compte pour le prestataire :

- La participation locale est pensée dès la conception de l'OPP, à travers des actions de médiation ou de sensibilisation ;
- Les regards croisés entre disciplines : la démarche partagée favorisera une approche transversale entre experts, chercheurs et acteurs du territoire autour des composantes majeures structurant la Vallée de la Seine : habitat, agriculture, environnement, développement économique ;
- L'importance de la photographie comme vecteur du paysage : « Pas de paysage sans image ». La photographie permet de produire une mise à distance entre soi et le paysage, d'observer autrement les dynamiques en cours ;
- La pérennité de l'outil : l'implication des acteurs dès le démarrage de ce projet, la médiation développée pour expliquer et diffuser cet outil, la présence sur le terrain de nos organismes tout au long de la vallée sont autant de conditions garantissant la durabilité de cet outil, qui s'enrichira au fur et à mesure des reconductions et des échanges.

⁵Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. « Itinéraires photographiques - Méthode de l'Observatoire photographique du paysage ». 2008. 65 p. et annexes.

2.3. LES OBJECTIFS DE L'OPP VALLEE DE SEINE

Le paysage est défini dans la Convention européenne du paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Le paysage relève donc autant d'une approche objective (« une partie du territoire ... ») que d'une approche subjective (« ...perçue par les habitants »).

A l'appui de cette définition, l'OPP doit donc répondre à trois besoins : le premier, collecter les perceptions des paysages, le second, sensibiliser aux mécanismes de transformation des usages et des structures paysagères et le troisième, faire ressortir les enjeux paysagers et les changements de politiques publiques nécessaires pour l'avenir.

L'ambition est aussi de faire de l'OPP un outil pédagogique, support d'animation, de concertation et de sensibilisation auprès des élus et du grand public.

De manière plus précise, les objectifs sont :

Objectifs stratégiques

- Mettre en évidence les évolutions du paysage et notamment les mécanismes et facteurs de transformations des paysages à court, moyen et plus long terme ;
- Évaluer les impacts des politiques publiques et la mise en œuvre du projet de territoire ;
- Contribuer à réorienter ces politiques publiques le cas échéant ;
- Initier un travail prospectif sur les paysages de demain.

Objectifs opérationnels

- Disposer d'un outil d'aide à la décision qui éclaire le choix des élus et aménageurs, pour assurer le maintien ou la création de paysages de qualité, reflète des dynamiques économiques, naturelles et culturelles de la Vallée de la Seine ;
- Valoriser le patrimoine paysager et naturel ;
- Anticiper les aménagements à venir ;
- Concourir localement au changement de pratiques.

Objectifs méthodologiques

- Impliquer les élus, les aménageurs, les acteurs du territoire et les habitants ; les sensibiliser à l'évolution des paysages et leur faire prendre conscience du rôle qu'ils jouent dans ces évolutions ;
- Susciter chez ces derniers une prise de conscience quant à l'impact de leurs actions sur le territoire ;
- Travailler sur la prospective paysagère, c'est-à-dire imaginer les territoires de demain à partir des paysages d'hier, d'aujourd'hui et au regard des projets connus.

2.4. LA GOUVERNANCE PARTENARIALE

Comme indiqué au paragraphe 1.1., la maîtrise d'ouvrage est partagée entre quatre structures porteuses (CAUE 78, CAUE 92, CAUE 95 et SPI) et deux partenaires des OPP complémentaires (GPS&O, AEV).

Cette maîtrise d'ouvrage est assistée d'un **comité d'expert** assurant le suivi et l'enrichissement du projet, et pouvant mettre en œuvre des actions. Il est composé d'experts référents sur les thématiques de notre OPP (ex : AEV, ENSP, UDEA 92, Citallios ...) ⁶, de partenaires techniques et d'acteurs du territoire (ex : HAROPA, Unicem, VNF,

⁶ AEV (Agence des espaces verts) de la Région Île-de-France / ENSP (École nationale supérieure de paysage) / UDEA 92 (Unité Départementale de l'Équipement et de l'Aménagement des Hauts-de-Seine) / HAROPA (Ports de Paris Seine Normandie).

ADAS...)⁷, des élus des collectivités locales et territoriales (Région Ile-de-France, Conseils départementaux, Communautés d'agglomération) et des représentants des instances de l'état et des chambres consulaires (DRIEE, DRAC, ABF, Chambre Régionale d'Agriculture,...)⁸.

2.5. LE PERIMETRE

Le périmètre de l'OPP Vallée de la Seine est centré sur l'axe fluvio-maritime majeur que représente la Seine ; il est fondé sur les unités paysagères définies dans les Atlas des Paysages des départements d'Ile-de-France. Il englobe les 8 unités paysagères cités précédemment (Cf : paragraphe 1.2.1).

Une approche plus précise nous a engagé à intégrer les limites liées aux ruptures de pentes entre plateau et vallée, avec la volonté d'intégrer plus largement les marges des plateaux agricoles ou forestiers ainsi que les embouchures des vallées affluentes. De plus, Il est pris en compte un recul des limites du périmètre de l'OPP par rapport à celles déterminées par les unités paysagères des Atlas. Ce recul peut être localement d'1,5 km, avec une zone d'étude élargie, constituée d'un espace tampon de 2 km vers l'intérieur des terres. Par souci de cohérence paysagère, la dernière boucle aval de la Seine en île-de-France (la boucle de Moisson-Bennecourt) fera partie également de l'OPP Vallée de la Seine normand. La question de ce recouvrement pourra donner lieu à une rencontre spécifique entre les acteurs et photographes des deux OPP Vallée de la Seine francilien et normand.

Le territoire proposé s'étire donc de la boucle de Moisson jusqu'à Paris. (Cf. Annexe 1)

Il sera demandé de garantir deux points au minimum par unité paysagère.

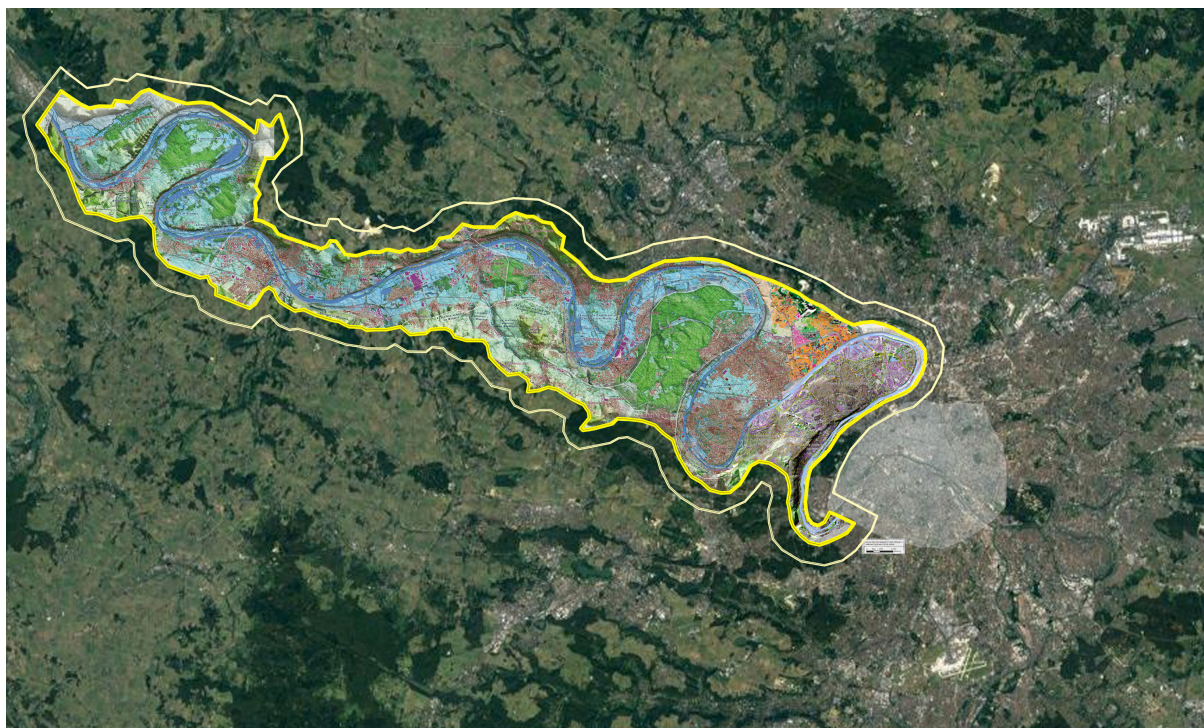


Figure 4 : périmètre de l'OPP Vallée de la Seine francilien

⁷ Unicem (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction) / VNF (Voies navigables de France) / ADAS (Association des départements de l'Axe Seine).

⁸ DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie) / DRAC (Directions régionales des affaires culturelles) / ABF (Architecte des bâtiments de France)

2.6. LES THEMATIQUES, ENJEUX ET PROBLEMATIQUES REFERENTES

L'itinéraire photographique doit permettre le suivi des paysages dans des dynamiques qui vont de leur stabilité à leur transformation. Il doit se concevoir comme un projet qui a sa propre cohérence et ses objectifs.

L'identification des problématiques qui se posent sur le territoire a été réalisée par des allers-retours entre des travaux en ateliers du comité technique, par des lectures de ressources bibliographiques et par des retours liés à notre connaissance du terrain.

La mission, corpus photographique libre, s'appuiera sur le principe d'une « carte blanche » donnée au photographe. L'itinéraire final sera constitué de 100 points, dont 50 points de vue principaux et de 50 points de vue secondaires, choisis parmi 275 clichés du photographe.

2.6.1. Dix entrées thématiques « problématisées »

Une des grandes caractéristiques des paysages de la Vallée de la Seine francilienne est sa composition presque caricaturale de type « patchwork », où se juxtaposent des usages différents, presque mono-spécifiques sous forme de grandes unités foncières : une grande forêt, une grande emprise industrielle, une ville entière pavillonnaire, une plaine agricole, un quartier de grands ensembles... De grandes « zones », au sens noble du terme, se mettent en scène en se conjuguant et en se juxtaposant pour composer les paysages de la vallée de la Seine.

Dans ces conditions, et dans un contexte de changement climatique, le jeu des conquêtes des usages, les tensions qui se jouent au contact des dynamiques d'un fleuve économique, habité et résilient, et donc des espaces les uns par rapport aux autres, est un des premiers phénomènes que nous souhaiterions observer, pour mieux comprendre et orienter les grands équilibres de ce territoire.

Les 3 dynamiques de la Seine « fleuve économique, fleuve habité, fleuve résilient » organisent et éclairent à la fois chacune des entrées thématiques :

2.6.2. Un fleuve économique

1 « paysages des (re)conquêtes » : ce sont les consommations, les augmentations et les diminutions des espaces les uns par rapport aux autres, souvent dans un rapport de force.

L'extension des espaces urbains, commerciaux ou industriels au détriment de l'espace agricole ou naturel, et dans une moindre mesure forestier, est une constante souvent très visible car elle s'effectue à coup d'opérations magistrales : un lotissement, une nouvelle zone d'activités etc. Parfois la transformation est plus diffuse par légère adjonction bâtie, ou plus radicale par densification ou reconversion de quartiers déjà bâtis. Parmi les processus « lents », ceux de l'enfrichement et de l'extension forestière, ou encore de la reconquête naturelle d'espaces vacants telles les anciennes carrières et sablières très présentes dans la vallée de la Seine, sont autant de « conquêtes » à observer et à comprendre. L'avenir dira si les processus de changement climatique et leurs effets sur les modifications environnementales et les usages induits des sols, notamment en agriculture, seront à classer parmi les processus « lents » ou « rapides ».

Il semble que ces phénomènes de conquête nécessitent un regard global et donc des prises de vues « larges » permettant de sentir les pressions des éléments les uns vis-à-vis des autres.

2 « paysages des interfaces » : c'est la façon dont les « choses » se touchent, dont les usages se combinent ou se juxtaposent.

Cette thématique peut se comprendre comme la suite logique de la précédente, mais dont on observera de façon plus rapprochée les zones de contact, les espaces de frottement, les combinaisons ou les achoppements, entre des composantes en mouvement. On sera probablement surpris de la façon dont les éléments pourront parfois

se stabiliser spontanément et s'organiser conjointement, ou au contraire ne pas trouver de stabilité durable malgré des aménagements « planifiés » ... Les interfaces sont mixtes, urbaines et naturelles, agricoles et fluviales, volontaires ou passives, gérées ou non gérées... les combinaisons sont multiples. Il s'agira d'apprécier la nature, les qualités et l'étendue, ou l'épaisseur, de ces espaces de contact. Leur continuité, ou leurs oppositions franches sont-elles des modèles de transition ou des espaces à fort potentiel d'amélioration ?

3 « paysages des flux » : c'est la Seine des transports et des migrations.

La Seine irrigue la vallée et la vallée de la Seine irrigue tout un territoire. C'est ainsi que l'on considérera cette entrée thématique, en abordant tous les aspects et tous les moyens de transport et les flux possibles de personnes, de touristes, de matériaux, de marchandises et peut-être aussi de fumées, de plantes et de pollen.

L'observation des voies fluviales, des haltes, des ports, des quais, des anciens chemins de halage est sans doute une priorité (les projets d'amélioration ou de création de nouvelles haltes fluviales seront à l'origine de modifications des flux touristiques) ; de même, les axes routiers et ferroviaires sont à relever, effets de coupure ou de liaison, effets induits sur les espaces connectés, (on notera d'ailleurs que le récent élargissement de l'autoroute A13 au niveau de Porcheville et le projet Éole de nouvelle liaison ferroviaire sont des projets d'actualité). Les projets de voies pédestres et vélo le sont plus discrètement mais tout autant. Sans parler des flux non contrôlés, à découvrir.

A travers ces flux, et l'observation de leur intensité, de leur fréquence, de leur saisonnalité éventuelle, c'est entre-autre l'attractivité des lieux qui pourra être jaugée et leur incidence en termes d'équipement qui pourra être envisagée.

2.6.3. Un fleuve habité

4 « paysages repères » : ce sont les repères du grand paysage, qui permettent de se situer, et qui participent à fonder son identité. Sorte de « monumental humain ».

A partir de quel moment se dit-on lorsque l'on vient de Normandie par l'autoroute, ou bien depuis Paris par le train, « je rentre dans la vallée de la Seine » ou « j'arrive ou je sors de l'Ile-de-France » ? Une grande descente et une vue sur la boucle de Chanteloup ou sur la nappe urbaine de Mantes ... D'autres vues vers les hautes cheminées de Porcheville, vers quelque front de taille dans le calcaire... ou sur l'historique fort du Mont-Valérien, ou encore vers les buildings de La Défense ?

S'orienter, se reconnaître, ou se sentir appartenir à une vallée a du sens dans une Ile-de-France parfois en mal d'identité. La vallée de la Seine francilienne offre ses propres repères : saisissables par ses visiteurs, occasionnels ou réguliers, et par ses habitants.

En vallée de Seine, force est de reconnaître que « les monuments industriels » sont très présents, mais que ce secteur d'activité a subi ces dernières décennies des mutations profondes. Symboles de valeurs économiques, culturelles et patrimoniales, ces monuments ne risquent-ils pas d'être touchés de plein fouet par les dynamiques liées aux transitions énergétiques et écologiques ?

5 « paysages de la villégiature » : paysages habitables par et pour l'attractivité du fleuve.

Résider au bord immédiat d'un fleuve ou en position plus élevée sur un coteau pour embrasser « tout un horizon », ils furent nombreux à vouloir profiter dès le XVIIème et le XVIIIème siècle, puis très largement au XIXème et début XXème de la proximité des lieux de pouvoirs et de la tranquillité d'une retraite à distance des grandes villes. De domaines en châteaux, et de villas en guinguettes, le bâti s'égrène partout dans la vallée. Mais ce sont aussi de véritables tracés de villes qui s'orientent et s'accrochent ou s'ouvrent sur le fleuve : Elisabethville est créée dans les années 20 et s'ouvre sur l'eau à « la plage de Paris », la cité de Physiopolis, première conception naturiste en France s'est logée dans une île, alors que les nouveaux quartiers de Rueil Malmaison, orientés et structurés en direction du fleuve, sont de création contemporaine. Les boulevards des parisiens, les paysages balnéaires des plages, des piscines de Seine, et des voiliers sur l'eau complètent ce tableau à fort potentiel de développement touristique et de production de circuits thématiques pour les habitants, les métropolitains comme les visiteurs étrangers.

6 « paysages de l'inattendu » : ce sont des assemblages surprenants, parfois secrets. Sorte de pittoresque singulier, à l'envers de la standardisation des paysages.

Agricultures, industries, forêts, villes, espaces naturels, quartiers de grands ensembles, la diversité des usages et l'organisation des espaces de la vallée a produit un cortège de paysages tout en contrastes (cf : début du chapitre 1.2.2) source de juxtapositions parfois étonnantes, de confrontations d'échelles « démesurées », de situations incongrues parfois uniques, parfois répétitives : le surplomb de cheminées sur un quartier de pavillons miniatures, l'incursion d'une papeterie ou d'une aciérie dans un parc urbain (parc du Chemin de l'île, parc de Porcheville), une ancienne carrière oubliée à la végétation, et d'autres surprises à découvrir font apparaître d'apparentes contradictions dans la gestion des espaces ou des usages mais sont source d'intérêt et de singularités pour les paysages du val de Seine. On sera particulièrement attentifs aux effets que pourraient induire certaines manifestations du changement climatique et aux pratiques d'anticipation et d'adaptation qui débutent aujourd'hui (panneaux solaires, nouvelles cultures, ... et tout ce à quoi nous ne pensons pas encore !).

2.6.4. Un fleuve résilient

7 « paysages géographiques » : ce sont les paysages qui parlent directement de la géographie du fleuve. Nous devons « faire avec », c'est l'incontournable de l'aménagement des territoires.

Trop d'exemples dans l'histoire de la région montrent que l'urbanisme a souvent oublié le relief et les terres inondables, que l'agriculture a perdu le lien avec la géologie et la valeur des sols, que l'industrialisation a laissé errer ses effluents sans se soucier des flux naturels... Les nouvelles perspectives de changement climatiques et l'économie des ressources rappellent l'être humain à l'ordre géographique.

Qu'observe-t-on de cet ordre ? Les coteaux de Seine et leurs pentes sont la première œuvre du fleuve et dessinent la vallée. Les espaces alluviaux sont les espaces de respiration du cours d'eau. Les confluences rassemblent et les îles ponctuent. Les dynamiques naturelles d'enrichissement et de boisement, ou de tout autre processus de comblement des espaces (nouvelles constructions et extensions bâties...) laissent-ils encore percevoir ces éléments ? Comment, dans l'aménagement de ce territoire s'écarte-t-on ou s'arrange-t-on de cet ordre incontournable ? En s'appuyant sur la résilience des milieux et des habitats, quelles seront les manières d'habiter les zones inondables, les modes d'intégration des zones d'expansion des crues, la gestion des eaux de ruissellement et des crues en milieu naturel, urbain ou industriel par des techniques alternatives, ou encore l'évolution des modes d'exploitation agricoles... Il s'agira de déceler dans l'observation de ces éléments fondamentaux les guides pour ébaucher la vie future en vallée de Seine et l'occasion de réaffirmer la valeur et la singularité de ses paysages.

8 « paysages des continuités naturelles » : ce sont les enchaînements d'espaces non bâtis à vocation naturelle, forestière, agricole, ou d'aménagements paysagers de la vallée.

Ils sont parfois ténus mais d'une présence incontournable dans les paysages de Seine : la ripisylve apparaît souvent dense, et traverse en continu des secteurs fortement urbanisés produisant une image beaucoup plus verdoyante qu'on aurait pu l'imaginer à la seule lecture d'un plan. Le fil d'eau ainsi épaissi s'adjoint aussi d'autres espaces non construits, espaces naturels des bases de loisir de Verneuil, plaine agricole de la Haye, hippodrome de Maisons-Laffitte, parc des Chantereines qui assoient les continuités longitudinales du fleuve.

Ils sont d'autre fois amples au point de former de véritables coupures d'urbanisation entre les pôles urbains de St-Germain, Verneuil, Les Mureaux, Mantes, en joignant d'horizon nord du Vexin Français à l'horizon sud du plateau des Alluets, par des enchaînements d'espaces classiquement boisés, agricoles ou jardinés, sans oublier certains maillons que l'on ne range pas traditionnellement dans ce type de continuité comme l'aérodrome des Mureaux ou l'hippodrome de Longchamp, et qui de ce fait révèle une fragilité particulière. On sera donc particulièrement attentifs aux phénomènes de fragmentation de ces espaces (nouvelle affectation, nouvelles infrastructures).

9 « paysages du sauvage » : qui créent une forte sensation d'éloignement, d'isolement, dans une nature sans limite, avec un sentiment d'évasion, loin de la métropole.

Cette sensation pourrait presque s'apparenter à un certain dépaysement par rapport au contexte de vie souvent dynamique, voulu ou subi, des franciliens métropolitains. Les paysages naturels du fleuve et de la vallée portent

tout naturellement vers de tels élans, surtout lorsqu'ils sont un peu à l'écart, un peu oubliés des turbulences de la ville : un petit bras de Seine, ou un bras mort du fleuve, une plage de sable presque inaccessible, représentent des espaces d'aventure, des espaces de l'ailleurs, des temps suspendus, sentiment précieux dans nos univers contraints. Mais il ne s'agit pas seulement de lieux de pleine nature éloignée, on pourra se retrouver dans un creux urbain où des pratiques non contrôlées ouvrent un espace de liberté : des pêcheurs silencieux investissent une darse du port de Gennevilliers, les murs de la zone d'activités de Mantes-la-ville exposent leurs fresques taguées à la Seine...

La 10ème entrée concerne à la fois les 3 axes « fleuve économique, fleuve habité, fleuve résilient » :

10 « paysages nocturnes » : ce sont les paysages perçus de nuit dans cette région si fortement illuminée.

On n'oubliera pas dans l'observation, ni l'évolution des trames lumineuses, dans leurs halos de ville, dans leurs axes rectilignes ou incurvés, dans leurs laves autoroutières, ou dans le scintillement de la tour Eiffel des horizons ; ni les trames noires qui rendent sa place à une voûte dite céleste, et permet la vie de la faune nocturne dans toute sa biodiversité. Cette complémentarité devrait nous révéler des continuités que nous ignorions ou des ruptures que nous ne soupçonnions pas. Ces paysages jusqu'à présent peu regardés, et encore moins étudiés, pourraient nous apporter matière à réorienter nos décisions de développement, de gestion et d'aménagement du territoire, en décidant qui et quoi éclairer, quand, et comment.

2.6.5. Exemples non limitatifs d'interprétations photographiques des thématiques :



2.7. RECONDUCTION

La reconduction ne fait pas parti de cette commande. Elle aura cependant une incidence sur les points photos choisis.

La périodicité des re-photographies sera choisie en fonction de plusieurs facteurs :

- Les problématiques suivies par l'itinéraire ;
- Les événements imprévus qui transforment - ou non - le paysage (programmes d'urbanisation, opérations d'aménagement rural, projets d'aménagement routier ou ferroviaire, évolutions significatives de la population résidant dans le périmètre observé, ...)
- Les échéances données par des programmes de suivi, bilan, renouvellement de charte de Parcs, projets de publication ou d'exposition ... ;
- La capacité de la maîtrise d'ouvrage à assurer les campagnes, l'archivage et l'utilisation du fonds photographique ;
- La capacité d'autofinancement ou les financements obtenus et/ou reconduits.

Différents paramètres seront pris en compte dans le cadre des reconductions :

- Les mêmes critères techniques, à la même saison ou à différentes saisons, aux mêmes heures ou avec variation des heures ;
- En décalant les saisons à chaque fois.

La maîtrise d'ouvrage envisage sur un principe de reconduction régulière des clichés photographiques de l'ensemble des corpus, avec un pas de temps pouvant varier de 1 à 5 ans, au regard des problématiques, des milieux concernés et selon les critères évoqués ci-dessus.

Ce choix sera amené à être confirmé/conforté à l'issue du travail de sélection photographique et de la formation à la reconduction.

2.8. LA VALORISATION

La démarche OPP permet de disposer d'un outil d'aide à la décision qui éclaire le choix des élus et aménageurs, pour assurer le maintien ou la création de paysages de qualité, reflets des dynamiques économiques, naturelles et culturelles de la Vallée de la Seine. Cet outil met en évidence les évolutions du paysage et notamment les mécanismes et facteurs de transformations de ceux-ci.

L'OPP constitue un outil pédagogique facilement appréhendable par l'ensemble des acteurs du territoire. Ce dispositif, à même de favoriser le débat et d'offrir à chacun (experts et novices) la possibilité de prendre position, permet de sensibiliser aux évolutions des paysages. C'est pourquoi il conviendra de l'utiliser largement à des fins de concertation auprès des élus, des habitants et des publics scolaires ou encore en tant que support transversal d'échange au sein des équipes de chaque structure.

Dans le cadre de leurs missions, le CAUE 78, le CAUE 92, le CAUE 95 et le SPI sont amenés à informer et accompagner les collectivités. Ils valoriseront l'OPP selon les besoins et par exemple pour :

- Des réunions menées dans le cadre des documents de planification ou schéma d'aménagement du territoire (PLUi, Schéma des carrières...)
- Des démarches paysagères (Atlas, chartes, plan de paysage, conseils...)
- Des réunions thématiques portées par les organismes initiateurs de ce projet (agriculture, urbanisme, culture, patrimoine, environnement...)
- Des expositions destinées au grand public, à vocation d'itinérance sur le territoire ;
- Des ateliers pédagogiques à destination du grand public, de lectures de paysage, de l'élaboration de chartes paysagères et architecturales, de porter-à-connaissance, de promenades.

L'OPP et sa valorisation permettent de capitaliser une mémoire collective de la Vallée de Seine, de prendre conscience de l'évolution de ses paysages et d'objectiver les questions d'aménagement et de développement de la Vallée.

2.8.1. Un itinéraire Vallée de Seine de 110 points

Le CAUE 76, le Conservatoire d'espaces naturels Normandie Seine, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, le Centre Photographique Rouen Normandie et la CAUE 27 qui portent l'observatoire de la Vallée de la Seine normand (OPP.VS.n) et le CAUE 78, CAUE 92, CAUE 95 et le SPI qui portent l'observatoire de la Vallée de la Seine francilien (OPP.VS.f) ont pour objectif de constituer, pour décembre 2020, un itinéraire photographique commun (OPP.VS) de 110 points, de l'estuaire à Paris, dont 50 sont objet de la présente commande. Cet itinéraire commun pourrait être valorisé dans une « Installation itinérante des paysages de la Vallée de la Seine ».

Afin d'assurer la réussite de cette convergence, des moments d'échange réguliers seront organisés avec le prestataire retenu au cours de la constitution de l'OPP.

2.8.2. Des valorisations en commun (hors commande, pour information)

Pour fédérer et mettre en réseau les différents observatoires photographiques, opérationnels ou en projet et disposer à terme d'un outil commun à l'échelle du fleuve, trois outils sont proposés :

Le portail de l'OPP Vallée de la Seine est un portail commun du réseau de l'ensemble des OPP franciliens à partir de la plateforme collaborative S_PASS Territoires, outil collaboratif des CAUE porté par le CAUE 95.

L'installation des Paysages de la Vallée de la Seine permettra de visualiser l'armature des « points photographiques » dans un même espace-temps. Elle racontera les paysages de la Vallée de la Seine en dynamique dans leur métamorphose, en reliant les différents outils de représentation du territoire (maquette, carte, plan, données scientifiques, ...), les différents acteurs porteurs de ces représentations et fera territoire.

L'armature des valorisations pourra s'appuyer sur l'armature des « points photographiques » et constituer une armature de « points projets » mettant en récits les observations sur ces points. De différents formats, les « points projets » pourront rentrer dans une programmation d'ensemble à destination des différents publics, dans les années suivantes.

3. LA MISSION DU PHOTOGRAPHE

La mission du prestataire consiste à mettre en place l'OPP de la Vallée de la Seine francilien, c'est-à-dire à :

- Réaliser 275 photographies représentatives des 10 thématiques problématisées ;
- Rendre compte d'une perception globale de notre territoire après arpentage et observation ;
- Proposer des points de vue constituant l'itinéraire photographique ;
- Et donner des bases pour assurer la pérennité du projet, tant dans ses composantes techniques qu'à travers des conseils de valorisation et d'animation.

La mission débutera en avril 2020 et s'achèvera, au plus tard, en décembre 2020.

3.1. CONTENU DE LA MISSION

3.1.1. Première tranche, du 01 avril au 29 septembre 2020

La mission comprend la réalisation de la campagne d'arpentage et la mise en place de l'itinéraire photographique. Elle consiste à recueillir le matériau nécessaire pour composer l'itinéraire de l'OPP de la Vallée de la Seine francilien en capacité d'être reconduit par les 4 structures porteuses.

Dans ce cadre, le photographe aura pour mission de :

- Partager et d'échanger avec le Copil et le Cotech sur la perception globale des paysages du territoire, sur la compréhension de la commande, des attentes et des attendus ;
- Constituer une première sélection de 250 photographies représentatives des 10 thématiques problématisées ;
- Préparer et participer aux Cotech et Copil, en lien avec la maîtrise d'ouvrage ;
- Accompagner la maîtrise d'ouvrage dans le choix d'une première sélection de l'itinéraire de 100 photographies ;
- Porter à la connaissance, sa perception du territoire et partager ce travail.

Dans sa note méthodologique, le prestataire formalisera une proposition d'organisation pour la sélection des photographies.

3.1.2. Deuxième tranche, du 30 septembre à fin décembre 2020

Une seconde campagne permettra de conforter et compléter les prises de vue réalisées lors de la première campagne, en fonction des échanges avec la maîtrise d'ouvrage et des premières propositions, pour aboutir à la réalisation de l'itinéraire de l'OPP de la Vallée de la Seine francilien.

Dans ce cadre, le photographe aura pour mission de :

- Réaliser un ensemble de 25 prises de vue complémentaires. Ce panel « affiné » devra être très représentatif des attentes de la maîtrise d'ouvrage ;
- Préparer et participer aux Cotech et Copil, en lien avec la maîtrise d'ouvrage ;
- Accompagner la maîtrise d'ouvrage dans le choix de la sélection finale de 100 photographies ;
- Accompagner la maîtrise d'ouvrage dans la valorisation de l'itinéraire.

3.2. METHODE ET DONNEES TECHNIQUES

La méthode employée pour la constitution de l'OPP de la Vallée de la Seine devra respecter les critères fondamentaux définis par le protocole national pour la création d'un itinéraire photographique, notamment :

- La rigueur dans la réalisation des clichés initiaux et des reconductions photographiques ;
- Les renseignements rigoureux des clichés et la réalisation d'un carnet de route ;
- La disposition des droits d'auteur sur les clichés.

Les données techniques à prendre en compte lors de la prise des clichés sont les suivantes :

- Les techniques photographiques employées doivent tenir compte des contraintes liées au renouvellement photographique. Les prises de vue sont à effectuer depuis l'espace public et à hauteur d'homme. Quel que soit le périmètre concerné, le paysage mis sous observation est objet de politiques publiques et doit être observé par le plus grand nombre. Le lieu de prise de vue doit donc être accessible par le domaine public, dans des conditions d'accès et d'observation sans risques pour le photographe (ex : virage, rond-point, ...). Les prises de vue ne seront pas effectuées devant un arbre en croissance, ou en limite de propriété privée ;
- Les prises de vue sont à produire depuis/sur un point retenu pour sa stabilité et avec utilisation d'un pied ;
- Le moment de la prise de vue doit être défini de manière à mettre le plus possible en évidence certains contextes
- Un format des prises de vue facilitant les reconductions est à privilégier (format numérique à faire valider par la maîtrise d'ouvrage). Les formats rares ou de type panoramique seront à éviter ;
- Le travail photographique est à réaliser en couleur et sur support numérique.

Dans le cadre de la présente consultation, les candidats photographes sont invités à préciser leur méthode de travail, (y compris sur les paramètres techniques précités).

Concernant les données techniques afférentes au carnet de route :

- La note méthodologique présentera une proposition de carnet de route et un exemple de fiche Cliché ;
- Un carroyage sur les photos sera réalisé afin de faciliter les reconductions.

3.3. ROLE DU PHOTOGRAPHE

La mission a pour objectif principal de :

- Répondre au cahier des charges ;
- Rendre compte d'une perception globale des paysages qui composent le territoire (Paragraphe 2.6) ;
- Proposer des points de vue qui jalonnent l'itinéraire photographique ;
- Former le Cotech à la reconduction et donner les éléments nécessaires ou clés de réussite pour la pérennité de l'OPP.

Durant toute la durée de sa mission, le photographe sera tenu de :

- Participer aux réunions de coordination et d'échange d'information en présence de la maîtrise d'ouvrage et d'y présenter son état d'avancement ;
- Produire des images présentant le territoire et les thématiques énoncées. Cette imprégnation dans le territoire nécessite une présence physique importante et garantissant une démarche qualitative ;
- Accompagner le comité de pilotage, pour la sélection des clichés devant constituer l'itinéraire : corpus principal et secondaire. Pour cela, il présentera au comité de pilotage l'ensemble des tirages présélectionnés, en permettant une manipulation et un bon niveau de lecture par des épreuves papier ; en parallèle, le photographe veillera à proposer une grille d'appréciation, qu'il renseignera avec le Cotech, destinée au traitement de l'ensemble des épreuves et à conserver/garder la mémoire des choix. Le cas échéant, le photographe pourra organiser un déplacement de terrain à l'attention des membres de la maîtrise d'ouvrage pour confronter les appréciations. Il assistera également aux différentes séances de sélection des points de vue ;
- Présenter, avec le Cotech, le bilan et les enseignements consécutifs à l'élaboration des grilles d'appréciation au regard des dynamiques et des dix entrées thématiques du territoire ;

- Réaliser un « carnet de route » dans lequel chaque point de vue, initial et supplémentaire, sera identifié selon la méthode nationale du Ministère de l'Écologie ;
- Former le cotech à la reconduction et donner les éléments nécessaires ou clés de réussite pour la pérennité de l'OPP.

3.4. LE CALENDRIER PREVISIONNEL

L'échéancier prévisionnel de la mission est le suivant :

3.4.1. Première tranche, du 01 Avril au 29 septembre 2020

Phase 1 : Connaissance et appropriation du territoire

- *Comité de pilotage 1 (Copil 1)* : lancement de la mission et précision auprès du prestataire des attentes, des thématiques et des attendus, sous forme d'une rencontre en salle, suivie de deux jours d'arpentage de terrain avec le Cotech à minima. Une présentation du projet et du photographe sera réalisée devant les équipes des structures porteuses au cours de ce premier arpentage (format d'une demi-heure de présentation maximum) ;
 - Copil 1 : semaine 15 (avril 2020)
 - Deux jours d'arpentage avec Cotech : semaine 15 (avril 2020)
- *Comité d'expert (Coexp)* : rencontre des acteurs du territoire et partenaires (AEV, DRIEE, GPS&O), échange sur le/autour du projet, de sa méthodologie, son calendrier, les attendus.
 - Coexp : semaine 18 (mai 2020)

Phase 2 : Constitution d'une première campagne photographique et sélection de 250 clichés

- Constitution d'une première sélection de 250 clichés, avec échanges réguliers entre le photographe et le Cotech (dans l'objectif de suivre le travail, répondre aux questions techniques et préparer les choix et décisions à prendre en Copil n°2) :
 - Cotech 1 : première quinzaine mai 2020,
 - Cotech 2 : première quinzaine de juin 2020,
 - Cotech 3 : puis première quinzaine de juillet 2020.
- *Comité de pilotage 2* : restitution de la première campagne photographique (250 clichés), validation des prises de vue ; permettant de présenter les premières prises de vue du territoire, et permettent d'observer comment les valoriser.
 - Copil 2 : semaine 37 (sept 2020)

Phase 3 : Constitution d'une première campagne photographique et sélection de 100 clichés

- Constitution d'une deuxième sélection de 100 clichés, avec échanges réguliers entre le photographe et le Cotech (dans l'objectif de suivre le travail, répondre aux questions techniques et préparer les choix et décisions à prendre en Copil n°3) :
 - Cotech 4 : semaine 38, 39, 40 (sept 2020)
- *Comité de pilotage 3* : choix des 100 points de vue composant l'itinéraire et répartition entre points de vue principaux et secondaires.
 - Copil 3 : semaine 41 (oct 2020)

3.4.2. Deuxième tranche, du 30 septembre à fin décembre 2020

Phase 4 : Constitution d'une deuxième campagne photographique et sélection de 25 clichés

- Constitution d'une deuxième sélection de 25 clichés : seconde campagne d'arpentage terrain et poursuite du choix de 25 points de vue supplémentaires. Des échanges réguliers seront de nouveau organisés avec le Cotech (dans l'objectif de suivre le travail, répondre aux questions techniques et préparer les choix et décisions à prendre en Copil n°4 :
 - Cotech 5 : semaine 42 (oct 2020)
- *Comité de pilotage 4* (Copil n°4) : restitution de la deuxième campagne photographique (25 clichés), validation des prises de vue.
 - Copil 4 : semaine 48 (nov 2020)

Phase 5 : Formation de l'itinéraire photographique et accompagnement de la valorisation

- *Comité technique* (Cotech 6) : restitution de l'analyse des clichés et de l'itinéraire photographique (carnet de route, clichés définitifs...). Aide à la création d'un livret présentant le projet, aide à la conception d'une exposition mettant en valeur les points de vue.
 - Cotech 6 : semaine 49, 50 (dec 2020)
- Formation du Cotech à la reconduction et à la transmission des éléments nécessaires à la pérennité de l'OPP.
- *Comité de pilotage 5* (Copil 5) : validation et lancement de l'itinéraire, clôture de la mission. Restitution et validation des démarches de pérennisation et de valorisation de l'outil.
 - Copil 5 : semaine 51 (dec 2020)

Les réunions des comités de pilotage se tiendront sur le territoire et n'excéderont pas 3h. La forme donnée aux réunions concernant les points d'avancement avec le comité technique sera décidée en fonction du besoin (terrain, réunion en salle ou vidéo-conférence). Outre les rencontres informelles nécessaires à l'avancement des prises de vues, le nombre des réunions (Copil + Cotech + Coexp) auquel le prestataire est tenu n'excédera pas 15 réunions.

3.5. LES ELEMENTS LIVRES PAR LE PHOTOGRAPHE AU COMITE DE PILOTAGE

Les originaux des photographies restent la propriété du photographe. L'utilisation des photos par les quatre structures maîtres d'ouvrage (CAUE 78, CAUE 92, CAUE 95 et SPI) et le partenaire de l'OPP GPS&O est libre de droit. Celui-ci doit permettre toute exploitation ultérieure comme indiqué dans le paragraphe 3.6.

Restitution par le photographe des épreuves relatives aux 250 photographies sélectionnées :

Le photographe livrera des fichiers haute définition en plusieurs formats :

- En format RAW (pour vérification qu'aucune interpolation n'a été effectuée sur le fichier), selon les spécificités suivantes : 45 cm dans la dimension la plus courte, à 300 dpi ;
- En format TIFF selon les spécificités suivantes : 45 cm dans la dimension la plus courte, à 300 dpi, profil adobe 98, RVB, 16bits, non accentué ;
- En format JPEG : selon les spécificités suivantes : 20 cm dans la dimension la plus courte, à 300 dpi, profil adobe 98, RVB, 8bits, non accentué ;
- Les fichiers fournis par le photographe seront nommés : n°photographie-n°reconduction-date (mois/année). Pour exemple, la photographie du premier point de vue de cet itinéraire initial se nommera 001-00-04/2020.

Ces fichiers seront fournis sur un support numérique adapté, déposé sur un serveur dont l'adresse sera communiquée par la maîtrise d'ouvrage.

Ces supports permettront la production de tirages d'exposition de 120 cm dans leur plus grande dimension. Chaque fichier doit être restitué au format TIFF et sera identifié par la « cote » de l'épreuve correspondante.

Le prestataire fournira également la documentation suivante :

1. Une base de données (sous format Excel) recensant les éléments d'identification des épreuves et facilitant la consultation du fonds : nom du photographe, date de prise de vue, « cote » et légende de l'image.

2. Un carnet de route, sous format numérique, précisant toutes les données nécessaires à la reprise de vue :

- Cote de l'épreuve ;
- Nom du photographe ;
- Toute information permettant un repositionnement précis de l'appareil : légende (indication de l'agglomération ou du lieu-dit de prise de vue et de l'installation du photographe (voire croquis), hauteur de l'objectif, son orientation, les coordonnées GPS, et éventuellement, reproduction de la prise de vue initiale avec le marquage du centre de la photographie, le cône de vue, la reproduction du viseur (quadrillage...) et/ou l'identification d'éléments de repère, stables et éloignés les uns des autres ;
- Localisation sur un extrait de la carte au 1/25000, associé à un croquis ;
- Date et heure de la prise de vue ;
- Type d'appareil photographique, nature et format de la photographie, focale ;
- Observations complémentaires ;
- Le thème illustré ;
- Les commentaires du photographe initial sur le choix de ce point de vue.

L'ensemble de cette documentation devra être évolutive pour tenir compte des reconductions et transcrite sous format informatique (Excel ou Word) afin d'en faciliter la gestion.

3. La grille d'analyse, renseignée avec le Cotech, consignait les avis du comité de pilotage et préparant l'analyse des séries photographiques au fur et à mesure des campagnes de re-photographie, comportant :

- L'identifiant ;
- La localisation : lieu-dit, commune ;
- Les unités paysagères concernées ;
- Le thème illustré ;
- La problématique identifiée par le comité de pilotage lors du choix de ce point de vue ;
- Les commentaires du photographe initiaux sur le choix de ce point de vue ;
- La référence à des éléments préparant l'analyse des évolutions : sources documentaires, acteurs du paysage, protections réglementaires...

L'ensemble de cette documentation devra être évolutive pour tenir compte des reconductions et transcrite sous format informatique (Excel ou Word) afin d'en faciliter la gestion.

Le photographe a pour mission de mettre en place cette documentation - et ce, pour chacun des points de vue.

3.6. LES DROITS D'AUTEURS

Les droits de reproduction et de représentation des images sont à céder aux quatre structures maîtres d'ouvrage et au partenaire (CU GPS&O) pour :

- Toute communication et exploitation pour l'étude des transformations des paysages ;
- Toutes les expositions, formations et d'une façon plus générale, pour toute action de relation publique destinée à faire connaître l'OPP Vallée de Seine ;

- Toutes les publications, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un éditeur, sous forme de revues, livres, vidéo, CD-ROM, microfilms, films, cinéma, affiches, fichiers numériques ou tout autre moyen de diffusion du travail de l'observatoire (site internet...) et exclusivement sous le nom de la maîtrise d'ouvrage, à l'exception des exploitations commerciales indépendantes de l'observatoire. Dans le cas où la maîtrise d'ouvrage déciderait d'engager ultérieurement une exploitation commerciale des photographies (publication chez un éditeur d'un ouvrage vendu au public), un contrat particulier spécifique à la publication sera formalisé avec le photographe.

La cession des droits intervient pour la durée des droits d'auteurs et pour tous pays.

Le photographe accepte le principe que les images sélectionnées soient reprises à l'identique, éventuellement par un autre photographe dans le cadre des reconductions.

La maîtrise d'ouvrage s'engage à respecter le droit moral du photographe : droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre. Elle fera figurer sur tous les tirages et reproductions, quel qu'en soit le support, la mention : « nom du photographe / Observatoire photographique du paysage de la vallée de Seine ».

Réciproquement, le photographe pourra utiliser et commercialiser les photographies. Il s'engage à faire figurer la mention Observatoire Photographique des Paysages Vallée de Seine.

Un contrat de cession de droits sera réalisé entre les quatre structures maîtres d'ouvrage et le partenaire (CU GPS&O), et le photographe une fois la sélection des 100 photographies de l'itinéraire validée.

3.7. MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le marché est passé en mode de procédure adaptée. Il s'agit d'un marché de prestations intellectuelles. Le marché est passé avec le CAUE 78 mandataire des quatre structures maîtres d'ouvrage et le partenaire GPS&O.

3.8. PROFIL DES CANDIDATS

Il pourra s'agir d'un prestataire photographe ou d'un groupement comportant un photographe. Celui-ci devra avoir nécessairement des références en matière de commande de photographies de paysages.

Des groupements sont possibles voire souhaités en alliant une compétence en photographie et des compétences liées à la valorisation de ce support (paysages, communication, graphisme...).

S'il s'agit d'un groupement, un seul interlocuteur mandataire, le photographe, sera identifié pour la maîtrise d'ouvrage, afin de faciliter la communication et la cohérence du travail global.

L'OPP de la Vallée de la Seine francilien étant issu d'une démarche partenariale, co-construite, où l'écoute des attentes de chacun et le partage des avis sont mis en œuvre, il est attendu les mêmes dispositions du ou des prestataires. Ce dernier devra donc être dans une attitude d'écoute, de dialogue, de travail en équipe avec le Cotech, avec une prise en compte de ses attentes.

3.9. RESILIATION

Les stipulations des articles 29 à 36 du C.C.A.G. / Pi sont applicables.

De plus, le marché pourra notamment être résilié aux torts du prestataire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité, avec exécution à ses frais et risques, en cas de mauvaise exécution ou non-exécution des prestations.

3.10. ASSURANCE

Le titulaire doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie. A tout moment durant l'exécution du marché le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

3.11. DIFFERENDS ET LITIGES

Le CAUE 78 et le prestataire s'efforcent de régler à l'amiable tout différend éventuel relatif à l'interprétation ou à l'exécution du marché.

En cas de litige persistant, à défaut de transaction, les juridictions françaises sont seules compétentes pour régler les litiges. Le Tribunal compétent est le **Tribunal Administratif de Versailles**.

3.12. MODALITES DE PAIEMENT

A la demande du titulaire, le paiement pourra s'établir selon le phasage suivant :

- 30 % au lancement de la mission photographique (1ère réunion)
- 30% sur une phase intermédiaire définie avec le prestataire
- 40 % en fin de mission

Les règlements s'effectueront dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture (cachet de la maîtrise d'œuvre faisant foi), par virement (joindre obligatoirement un RIB).

3.13. ATTENTES DU MAITRE D'OUVRAGE SUR LA PROPOSITION A REMETTRE

La candidature, rédigée en français, sera en format numérique et remise sur clef USB. (cf : Article 5 du Règlement de la Consultation).

Elle comportera les documents mentionnés au paragraphe 4.1 du règlement de la consultation et notamment :

Un dossier artistique composé de :

- Une sélection de 30 photographies maximum issues de 2 séries distinctes réalisées au cours des 5 dernières années, format pdf 10Mo maximum ;
- Une sélection de 15 à 30 photographies maximum issues de 2 commandes en lien avec le paysage, format pdf 10Mo maximum.

Un C.V., de chacun des membres du groupement s'il y a lieu, listant études, expositions, commandes, bourses, prix, publications.

Un dossier rédigé répondant de manière exhaustive aux points suivants :

- Une note qui informe les raisons motivant la candidature à l'Observatoire photographique des paysages de la Vallée de la Seine francilien, la connaissance du territoire concerné par l'OPP, les expériences comparables dans le domaine de la commande en relation au paysage (3000 signes max.) ;
- Une note de connaissances et compréhension du protocole national (2000 signes max.) (cf : paragraphe 2.1) ;
- Une approche de l'OPP envisagée par le photographe (4000 signes max) :
 - o Une approche photographique envisagée (vous pouvez citer à titre d'exemples ou de contre-exemples, des OPP déjà réalisés), quel traitement photographique vous paraît le plus à même de transcrire les enjeux paysagers du territoire et de les traduire en images ;
 - o Une méthodologie de sélection des photographies avec la maîtrise d'ouvrage ;
 - o Les moyens humains et matériels (type de matériel utilisé) ;
 - o Les moyens de valorisation et d'animation de l'outil mis en place pouvant être relayées par les programmes de sensibilisation de la maîtrise d'ouvrage.

A : , le

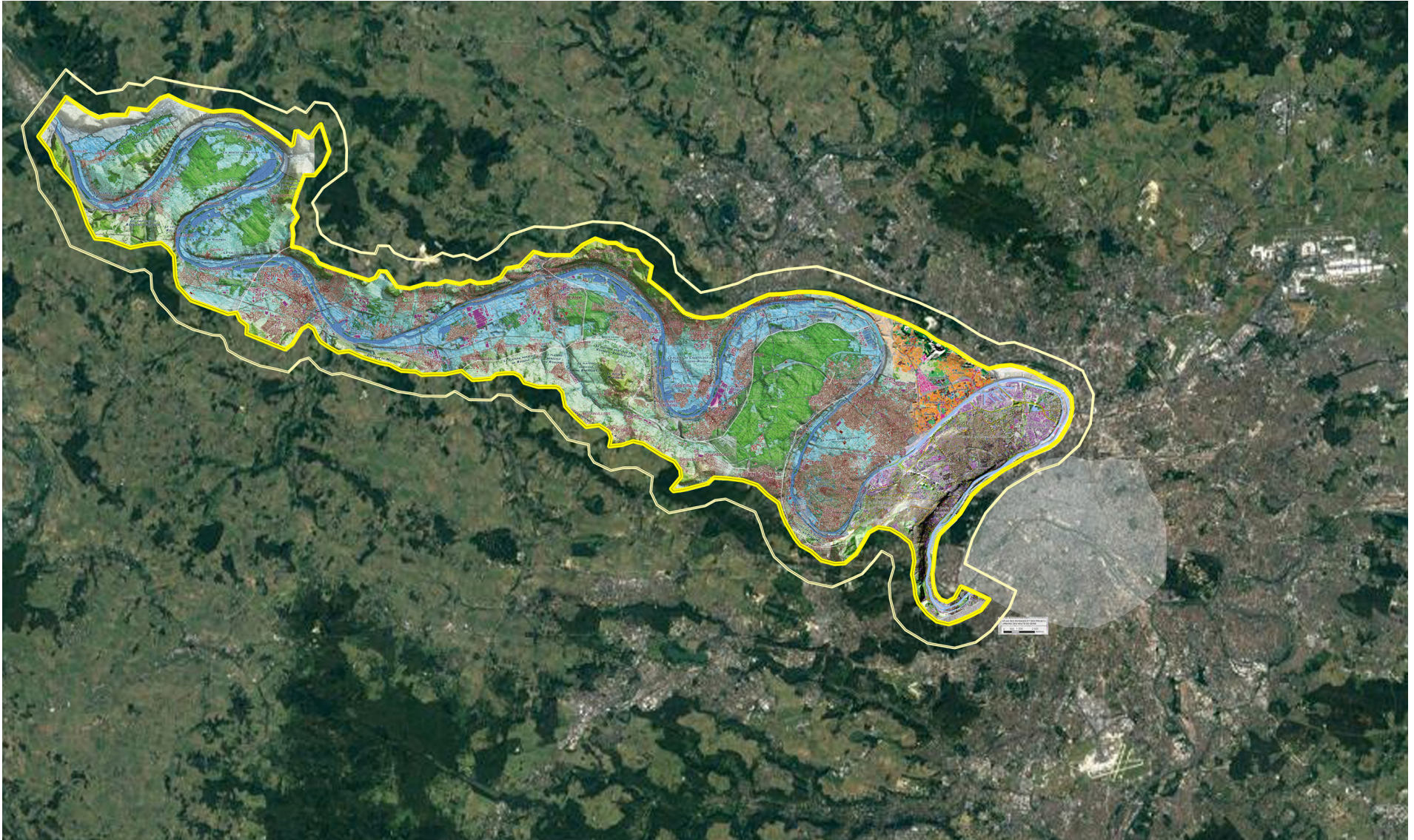
Signature

(Représentant de l'acheteur habilité à signer le marché)



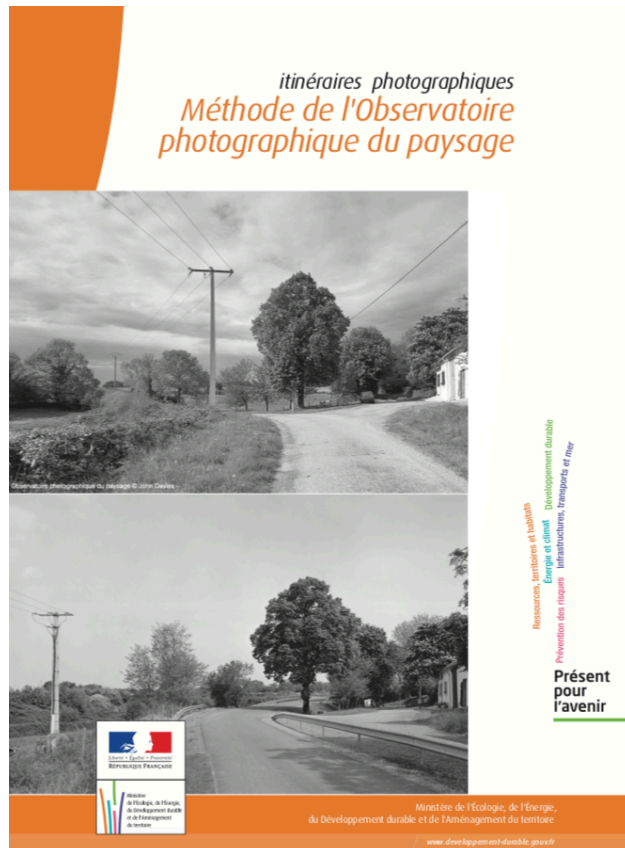
4. ANNEXES

4.1. ANNEXE 1 : LE PERIMETRE



4.2. ANNEXE 2 : LA METHODE NATIONALE « OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES »

Site internet dédié : <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/userfiles/file/P0/methodeOPP.pdf>



4.3. ANNEXE 3 : UNITES PAYSAGERES DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE . IAU

https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_724/Unites_paysageres_HD.pdf

